



CRITÈRES DE SÉLECTION DES CHAMPIONNATS JUNIORS DU MONDE

(Approuvés en novembre 2025)

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVÉNEMENT :

La présente politique régit la sélection par Squash Canada des athlètes qui participeront aux Championnats du monde juniors de squash. Les Championnats du monde juniors de squash 2026 auront lieu à **Niagara-on-the-Lake, Ontario, Canada, du 20 juillet au 31 juillet 2026**. La présente politique et toute modification à cette politique seront affichées sur le site Web de Squash Canada. Le conseil d'administration de Squash Canada a délégué l'autorité pour les sélections et les décisions en vertu de la présente politique au [comité du parcours junior/athlète](#).

Cet événement comprend traditionnellement une épreuve individuelle et une épreuve par équipe. Il convient de noter que, pour chaque tour de l'épreuve par équipe des Championnats du monde juniors de squash, seuls 3 des 4 joueurs de l'équipe prennent part à la compétition.

Les joueurs de l'équipe sélectionnés doivent s'attendre à déboursier un minimum de 3 500 \$ par joueur, vols non compris. Ce montant est sujet à modification et peut être ajusté en fonction du lieu du tournoi.

- Ce montant correspond à environ 60 % du coût total de l'événement, et Squash Canada recueille des fonds pour financer les 40 % restants pour les Championnats du monde juniors de squash.
- Les coûts comprennent les frais d'inscription, l'hébergement, le transport, les uniformes, les entraîneurs et d'autres dépenses logistiques.
- Les coûts finaux par joueur seront communiqués dès que possible avant l'événement.

CALENDRIER :

1. **D'ici janvier de la même saison** – l'enregistrement de la déclaration d'intérêt (DI) sera publié et communiqué.
2. **Avant la première sélection** – inscrivez-vous en utilisant le formulaire de DI qui se trouve [ici](#). Les frais de la DI sont de 100 \$, et l'enregistrement de la DI est obligatoire pour la sélection. Les athlètes qui ne sont pas sélectionnés seront remboursés.
3. **1er avril** – la première ronde de sélections a lieu, conformément aux critères de sélection ci-dessous.
4. **Après les Championnats canadiens juniors fermés** – la deuxième ronde de sélections a lieu, selon les critères de sélection ci-dessous.
5. **Dans les 2 semaines suivant la sélection** – un acompte de 400 \$ sera versé, et l'entente de l'athlète participant au tournoi sera signée.
6. **Dès que possible après la sélection** – les athlètes réserveront leurs vols ou leur voyage et participeront à toute formation requise (p. ex. formation sur le sport sécuritaire offerte au Canada).
7. **Minimum une semaine avant le tournoi** – paiement complet restant de l'événement (frais de la DI et acompte soustraits du total). Le barème estimatif des frais sera indiqué sur la page d'enregistrement de la DI.
8. **1 à 3 semaines avant le tournoi** – attendez-vous à une annonce de l'équipe par communiqué de presse et à une réunion d'Équipe Canada.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible à la sélection dans l'équipe canadienne junior masculine ou junior féminine, un joueur doit :

1. Satisfaire aux critères d'admissibilité respectifs liés à l'âge;
2. Satisfaire aux critères de la compétition pertinents;
3. Avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente du Canada ou être résident du Canada depuis au moins trois (3) ans sans interruption immédiatement avant la sélection (sous réserve que les résidents qui sont au Canada à titre d'étudiants ou qui sont des travailleurs temporaires ne soient pas admissibles). Nonobstant ce qui précède, un joueur junior qui est étudiant, mais qui réside au Canada avec un parent qui est résident permanent du Canada ou qui est résident du Canada depuis au moins trois (3) ans ne sera pas exclu;
4. Être membre inscrit en règle d'une association provinciale/territoriale de squash et joueur en règle de Squash Canada;
5. Être prêt à se conformer à toutes les exigences éventuelles en matière de vaccination;
6. Remplir une déclaration d'intérêt [ici](#) qui fermera deux semaines avant les sélections initiales et payer un acompte de 100 \$ (remboursable si non sélectionné);
7. Ne pas avoir commis de violations graves du Code de conduite de Squash Canada relativement à la conduite sur ou hors du court;
8. Payer les acomptes et les frais exigés;
9. De plus, un joueur n'est pas autorisé à représenter le Canada s'il a représenté un autre pays dans les trois années précédant la date de début du tournoi en tant que membre d'une équipe de squash internationale reconnue ou à un championnat individuel (c.-à-d. Championnat du monde de la Fédération mondiale de squash (FMS), équipe panaméricaine ou championnat individuel, match officiel entre les fédérations nationales membres de la FMS dans n'importe quel groupe d'âge), ou le joueur doit être considéré comme autorisé à représenter le Canada conformément aux règlements du championnat de la FMS, règlement K : Admissibilité. Voir : [Règlement mondial du squash](#).

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Les joueurs seront sélectionnés dans l'ordre suivant :

1. Les deux (2) joueurs U19 les mieux classés du circuit national junior (CNJ) au 1^{er} avril seront sélectionnés dans l'équipe du Championnats du monde juniors de squash qui représentera le Canada.
 2. Un (1) joueur U19 le mieux classé du CNJ qui n'est pas déjà sélectionné pour l'équipe du Canada au 6 mai à 12 h sera sélectionné dans l'équipe du Championnat du monde juniors de squash qui représentera le Canada.
 3. Un (1) joueur sera choisi à la discrétion du comité du parcours junior/athlète, en fonction du classement du CNJ, du classement de Club Locker, des résultats en face à face, de l'expérience et des résultats nationaux/internationaux, et de l'admissibilité aux futurs Championnats du monde juniors de squash par équipe. La sélection aura lieu avant le 15 mai.
- Dans l'éventualité d'une égalité de classement du CNJ, les résultats en face à face des joueurs briseront l'égalité. S'il y a égalité des résultats en face à face, le joueur avec la victoire la plus récente sera sélectionné. S'il n'y a pas de résultats en face à face, le joueur avec le meilleur classement sera sélectionné. Dans l'éventualité d'une égalité de classement, les positions finales des joueurs aux plus récents Championnats canadiens juniors fermés briseront l'égalité.
 - Pour confirmer l'acceptation de la sélection et « conserver » sa place, chaque joueur devra soumettre à Squash Canada un dépôt de garantie de 400 \$ dans les deux semaines suivant l'acceptation de sa place, qui

ne pourra être remboursé que si le joueur subit une blessure attestée ou toute autre circonstance atténuante et tel qu'accepté à la seule discrétion du Comité du parcours junior/athlète.

- Les joueurs identifiés ci-dessus devront confirmer ou refuser leur participation au tournoi dans les 72 heures suivant l'invitation de Squash Canada.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX BLESSURES/CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES :

Si un joueur est dans l'impossibilité d'assister au nombre requis d'épreuves de sélection désignées en raison d'une blessure ou de circonstances atténuantes et souhaite être considéré pour la sélection, le joueur doit soumettre une demande d'exemption pour blessure ou circonstances exceptionnelles à info@squash.ca au plus tard à 23 h 59 HAE le dernier jour des Championnats canadiens juniors de squash l'année de la sélection, attestée par les documents médicaux pertinents et tout autre document. L'acceptation ou le rejet de la demande sera laissé à l'unique discrétion du comité du parcours junior/athlète.

EXIGENCES POUR DEMEURER SÉLECTIONNÉ OU POUR L'EXCLUSION :

Au moment de la sélection et comme condition pour maintenir sa place dans l'équipe des Championnats du monde juniors de squash, un joueur doit :

- Avoir un numéro d'identification personnel de la Fédération mondiale de squash valide;
- Signer l'entente de l'athlète de Squash Canada;
- Transmettre à Squash Canada tous les documents exigés (dossiers médicaux, certificat de naissance, etc.);
- Participer à tous les événements et toutes les activités et réunions de l'équipe des Championnats juniors du monde de squash;
- Posséder l'équipement, les vêtements et les fonds nécessaires;
- Se conformer à toutes les règles établies par Squash Canada;
- Collaborer avec Squash Canada aux relations publiques et projets de collecte de fonds au besoin;
- Acquitter tous les frais requis (c.-à-d., les cotisations des joueurs);
- En tout temps, accepter de se familiariser avec le Code de conduite de Squash Canada, la politique en matière de discipline et de plaintes, la politique d'appel et toutes les autres politiques, règles et tous les règlements de l'organisation qui se trouvent ici et de les respecter strictement. De plus, tous les athlètes qui ont été sélectionnés ou qui ont reçu une approbation de Squash Canada sont tenus d'adhérer et de consentir au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).

Une fois sélectionné dans l'équipe, un joueur peut se retirer ou être exclu pour les raisons suivantes :

- Violation de l'entente de l'athlète de Squash Canada;
- Défaut de satisfaire aux normes minimales d'entraînement établies par l'entraîneur en chef;
- Le non-respect des règles de l'équipe et des politiques et procédures de Squash Canada;
- Incapacité à rester prêt pour la compétition avant la compétition. Les joueurs qui ne se tiennent pas prêts pour la compétition en raison d'un manque de forme physique, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être exclus de l'équipe des Championnats du monde juniors de squash. Il est de l'obligation du joueur de signaler immédiatement toute blessure, maladie ou un changement dans l'entraînement qui pourrait affecter sa capacité à concourir à son plus haut niveau;
- Retrait volontaire/abandon ; ou
- Fausse déclaration.

Lorsqu'un joueur doit être exclu, le Comité du parcours junior/athlète a le pouvoir discrétionnaire d'exclure le joueur de l'équipe des Championnats du monde juniors de squash, à condition que le joueur ait la possibilité d'être entendu, et de remplacer le joueur par le réserviste non-accompagnant. Alternativement, le joueur peut être exclu de l'équipe des Championnats du monde juniors de squash conformément à la politique sur la discipline et les plaintes de Squash Canada et conformément à l'entente de l'athlète de Squash Canada.

Les retraits effectués sans raison valable, comme une maladie ou un deuil, ou sans préavis suffisant, peuvent toujours être assujettis au paiement intégral ou partiel des frais d'entraînement et d'endossement, à la discrétion de Squash Canada. Squash Canada se réserve le droit de demander les documents justificatifs pertinents.